

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 46 (1973)

Heft: 3

Artikel: Communiqué de presse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127465>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communiqué de presse

Des délégués de l'Union syndicale suisse, de la Fédération romande immobilière et de l'Union romande des gérants et courtiers en immeubles, provenant des cinq cantons romands, se sont rencontrés dernièrement à Lausanne, afin d'examiner les expériences réalisées dans le cadre de la Convention du logement depuis sa signature le 4 décembre 1970.

Après avoir pris connaissance de différents rapports, les délégués ont accepté de renforcer les contacts paritaires dans les cantons entre les représentants des associations signataires de la convention, de tout mettre en œuvre pour assurer une large diffusion du bail type, de poursuivre les travaux en vue de parvenir à la mise au point définitive d'une méthode paritaire de détermination des loyers propre à chaque région.

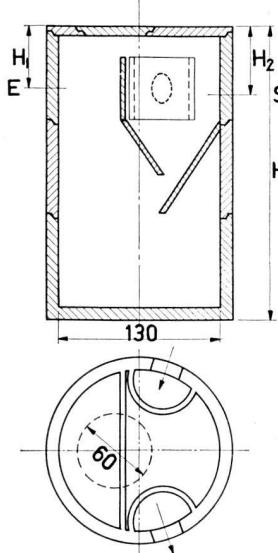
Sur le plan romand, ils ont admis d'améliorer la structure de leur organisation en prévoyant la création d'une Commission romande du logement fonctionnant comme une assemblée des délégués des partenaires à la convention. Cette assemblée sera complétée par une commission faîtière de la Convention du logement, assistée d'une commission exécutive qui sera chargée plus directement de l'application de l'accord du 4 décembre 1970. Ils ont enfin décidé de pratiquer dorénavant une large politique d'information tant à l'égard de leurs membres que de l'opinion publique.

En adoptant ces mesures, les délégués se sont déclarés convaincus de pouvoir encore améliorer l'efficacité de la

67

FOSSES DE DÉCANTATION

«L.C.F.»



pour l'épuration
mécanique des
eaux usées.

Modèles en éléments
préfabriqués pour
habitations jusqu'à
70 personnes.

Demandez la
documentation
à la Maison



CORNAZ
ALLAMAN

02 76 33 22

**Everlite
Lichtpaneelle
et coupole translu-
cides laissent passer la
lumière et empêchent la
chaleur de pénétrer**

Prêts au montage
Montage sans difficultés
10 différents types
10 ans de garantie

Bonne luminescence
Meilleure isolation de la chaleur
Grandes portées libres
Pour coupole cintrees et façades

Everlite SA
4657 Dulliken
Tél. 062-22 26 66



**Ferblanterie
Couverture
Entretien**

OSCAR BÜRKI

Maître ferblantier

Successeur de **CHRISTIN & BÜRKI**
ROMANEL-s/Lausanne Tél. 35 45 56/57

68

Alchemine

Réfections de cheminées

par tube flexible en acier inox FUMINOX. Poids au mètre: 3,2 à 32,9 kg. suivant diamètre.

Longueur: jusqu'à 50 m. d'un seul tenant. Epaisseur: de 2,25 à 3,75 mm. ø de 10 à 60 cm.

Agréé par l'Etablissement cantonal d'assurance incendie. GARANTIE 10 ANS. DEVIS SANS ENGAGEMENT.

Agence suisse romande: **J.-P. COPPEY, case postale, 1000 Lausanne 20, tél. (021) 25 20 00.**

Convention du logement, qui depuis le 4 décembre 1970 a déjà fourni maintes preuves de sa nécessité. Durant les mois de juillet, août et septembre 1972, on a enregistré en Suisse romande la conclusion de 3686 baux paritaires, contre 3928 pour la période de mai-juin. Cette différence s'explique par le petit nombre de locations qui sont conclues au mois de juillet.

Les cantons de Genève et Vaud viennent en tête, suivis par le canton de Neuchâtel. Des efforts particuliers sont entrepris dans les cantons de Fribourg, du Valais et dans le Jura pour répandre le bail paritaire.

D'une manière générale, on peut relever que la diffusion du bail établi par les associations signataires de la Convention du logement se poursuit à un rythme satisfaisant, principalement dans les régions où la propriété locative est la plus dense. Actuellement, ce sont plus de 34 000 baux paritaires qui ont été effectivement conclus en Suisse romande.

Il faut rappeler que les locataires qui ne sont pas encore au bénéfice du bail paritaire peuvent le demander à leur propriétaire et, en cas de refus, s'adresser aux commissions paritaires de conciliation. Le bail paritaire est conclu pour une durée de trois ans. Le locataire a la possibilité de le résilier dès l'échéance de la première année. Le loyer pour les trois ans est déterminé lors de la conclusion du contrat. Il peut être fixe ou échelonné. En cas de différend portant sur le loyer ou sur l'une des obligations découlant du bail, le locataire peut saisir la Commission de conciliation.

Lausanne, fin 1972.



Fabrique, importation de meubles et agencements
pour cuisines, chambres, studios, restaurants, hôtels,
salles, cantines, tea-rooms, bars, salles de réception,
salles de conférences, etc.

Devis sur demande **CLAVEL S.A.**
1041 Oulens-sous-Echallens Tél. (021) 81 42 42-43

R. BORGNANA S.A.

Papiers peints

Lausanne Tél. 23 24 45

Beau-Séjour 1 (Annexe B. C.V.)

Fabrique de volets à rouleau Fribourg S.A.
1711 Treyvaux

Téléphone (037) 33 14 97



Volets à rouleau

Exécutions: bois,
plastique, aluminium

Stores à lamelles

Exécutions: montage
à l'intérieur et
à l'extérieur
Montage entre
les verres

Succursale de Lausanne
Collonges 19 – Téléphone (021) 25 66 07

Fabrique de glaces argentées
Glaces pour vitrages
Glaces de couleurs
Vitrages isolants:
Thermopane - Moutex
Polyglass, etc.
Marmorites
Verre à vitre, verre épais
Verres spéciaux
Ateliers de biseautage,
polissage, argenture,
sablage industriel

Vitrerie générale

Miroiterie Romande

LAUSANNE
Av. d'Echallens 69
Tél. 25 88 25